

FFVL, NOVEMBRE 2019



MARQUAGE DE SON MATÉRIEL

RESCUE **MATÉRIEL PERDU - LOST EQUIPMENT**

 **NOM**
NAME

 **TÉL**
PHONE

Témoign ou victime d'un problème en mer ? Appelez le CROSS : 196 (appel gratuit)
Please contact the owner and notify the emergency services (France phone number: 196)

"DIVISION 240" *

" Les planches aérotractées comportent un identifiant de la personne, physique ou morale, qui en est le propriétaire et permettant de la contacter. Cet identifiant, en caractères d'un centimètre minimum de hauteur, doit être inscrit sur la voile ou sur un support qui en est solidaire. Il doit être constitué soit par le nom soit par les coordonnées téléphoniques ou électroniques du propriétaire ou par plusieurs de ces identifiants. "

NB : en cas d'infraction, l'amende est de "classe 5" soit de 0 à 1500€ selon la décision du magistrat.

RAPPEL DES OBLIGATIONS

* Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires modifié par l'arrêté du 6 mai 2019 (article 240-2.11).

FORMAT & IDENTIFICATION

Adhésif : 100 x 40 mm.
Nom et téléphone.

MARQUAGE PLANCHE

A coller sur la board ou marquage au stylo-marqueur.

TARIF & DIFFUSION

Envoi **gratuit aux clubs** FFVL.

Envoi **gratuit aux écoles** EFK (pack EFK).

A disposition de tous sur la [boutique FFVL](#) : **4€ les 3 étiquettes (frais de port inclus)**.



MARQUAGE AILE

Marquage de préférence sur l'intrados de l'aile (à proximité de l'oreille ou de la latte centrale ou du bord d'attaque).

ÉTIQUETTE ADHESIVE

RESCUE	MATÉRIEL PERDU - LOST EQUIPMENT	
	 NOM NAME	_____
	 TÉL PHONE	_____
Témoign ou victime d'un problème en mer ? Appelez le CROSS : 196 (appel gratuit) Please contact the owner and notify the emergency services (France phone number: 196)		

CONTACT



FFVL

1, place du Général Goiran
06 100 NICE

EMAIL

kite@ffvl.fr

TÉLÉPHONE

Standard : 04 97 03 82 82.
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

